



SPORT ÉTUDIANT
La fédération

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

CHAMPIONNAT SCOLAIRE PROVINCIAL INVITATION

D'ATHLÉTISME EN SALLE 2010-2011

Article 1	Identification des catégories	2
Article 2	Composition de la délégation	2
Article 3	Encadrement	3
Article 4	Modifications aux épreuves.....	3
Article 5	Classement des régions.....	3
Article 6	Bris d'égalité.....	3
Article 7	Équipement permis	4
Article 8	Réglementation technique complémentaire.....	4
Article 9	Récompenses	5
Article 10	Réglementation spécifique quant aux compétitions	6
Article 11	Règlements officiels employés	6
ÉPREUVES D'ATHLÉTISME EN SALLE*		7

ATHLÉTISME EN SALLE 2010-2011

Article 1 Identification des catégories

*1.1

Âge pour l'année 2010-2011	Catégorie	Date de naissance
12 - 13 ans	Benjamin	1998 – 1999
14 - 15 ans	Cadet	1996 – 1997
16 – 17 – 18 ans	Juvenile	1992* - 1993 – 1994 - 1995

* Les élèves nés après le 30 juin 1992 sont admissibles

Article 2 Composition de la délégation

2.1 Une région peut inscrire un maximum de deux (2) athlètes par catégorie, par épreuve.

*2.2 Les athlètes peuvent participer à un maximum de trois (3) épreuves individuelles plus un relais. Les trois (3) épreuves individuelles doivent être réparties ainsi :

Deux (2) épreuves de piste et un (1) concours

ou

Deux (2) concours et une (1) épreuve de piste

2.3 Une (1) région peut inscrire une (1) équipe de relais par catégorie et par type de relais. Cette équipe sera formée d'athlètes de la délégation régionale et devra être confirmée une (1) heure avant le début de l'épreuve. Un (1) athlète ne peut s'inscrire que pour un (1) seul relais.

2.4 Les athlètes doivent minimalement atteindre, pour certaines épreuves, les standards suivants pour participer à la compétition :

Standards minimaux

LONGUEUR	<i>FÉMININ</i>	<i>MASCULIN</i>
Benjamin	3m30	3m80
Cadet	4m	4m50
Juvenile	4m20	5m15
HAUTEUR		
Benjamin	1m20	1m20
Cadet	1m30	1m40
Juvenile	1m35	1m50
POIDS		
Benjamin	8m	8m
Cadet	8m	9m
Juvenile	9m	10m
MARCHE (1500 m)		
Cadet	11 min	11 min
COURSE (1500 m)		
Juvenile	6 min	5 min

Article 3 **Encadrement**

Entraîneur / accompagnateur:	1 pour 15 athlètes
------------------------------	--------------------

Article 4 **Modifications aux épreuves**

4.1 Aucune nouvelle inscription (ajout) ou changement ne sera permis lors de la période d'accréditation. Les entraîneurs devront faire part de la liste des absences aux membres de l'organisation.

Article 5 **Classement des régions**

5.1 La somme des points obtenus par chacun des concurrents d'une région, par épreuve et par catégorie, détermine le rang de cette région au classement.

- par catégorie/sexe
- toutes catégories

5.2 Peu importe le nombre de corridors, huit (8) athlètes se verront attribuer des points au classement, et ce, pour toutes les épreuves inscrites au calendrier du championnat. Les points seront attribués de la façon suivante:

8 corridors au 400 mètres		6 corridors au 400 mètres	
1^{re} position:	9 points	1^{re} position:	9 points
2^e position:	7 points	2^e position:	7 points
3^e position	6 points	3^e position	6 points
4^e position	5 points	4^e position	5 points
5^e position	4 points	5^e position	4 points
6^e position	3 points	6^e position	3 points
7^e position	2 points	1^{er} substitut (7^e meilleur temps) : 2 points	
8^e position	1 point	2^e substitut (8^e meilleur temps) : 1 point	

N. B. : Ce modèle d'attribution s'applique également pour les épreuves combinées et les épreuves de relais.

Article 6 **Bris d'égalité**

6.1 Les bris d'égalité sont déterminés par les règlements de la Fédération internationale d'Athlétisme amateur.

6.2 En cas d'impossibilité de bris d'égalité au niveau des épreuves, le même rang donne droit au même nombre de points et aux mêmes récompenses.

6.3 Le bris d'égalité pour déterminer la région championne par catégorie/sexe et toutes catégories : Plus grand nombre de médailles d'or... si l'égalité persiste médailles d'argent et enfin médailles de bronze

Article 7 **Équipement permis**

7.1 Les souliers avec pointes sont permis. Le comité organisateur déterminera la longueur des pointes selon la piste.

*7.2 Les athlètes doivent porter les singlets identifiés à leur ARSE durant les épreuves. Tout athlète ne se conformant pas à ce règlement sera disqualifié.

Article 8 **Réglementation technique complémentaire**

8.1 **Délais et chambre d'appel**

Il n'y aura pas de chambre d'appel.

Les athlètes inscrits aux épreuves de piste devront se présenter à la ligne de départ dix (10) minutes avant le début de leur épreuve. Les athlètes inscrits aux concours devront se présenter vingt (20) minutes avant le début de leur épreuve à leur aire de compétition.

Un (1) athlète inscrit à deux (2) épreuves se déroulant simultanément doit privilégier l'épreuve de piste en avisant l'officiel des concours.

Les athlètes doivent porter leur dossard en tout temps.

***8.2** **La marche**

La procédure suivante doit être appliquée lors du championnat scolaire:

Après trois (3) avertissements des juges de marche, l'athlète devra arrêter son épreuve immédiatement (disqualification).

8.3 **Engins (poids, disque, javelot)**

Les athlètes peuvent utiliser leurs engins en autant qu'ils aient été pesés avant la compétition et qu'ils soient à la disposition des autres athlètes.

***8.4** **Saut en longueur**

Pour la catégorie benjamine, à compter du championnat 2011, la planche d'appel sera utilisée. Il n'y aura donc plus de zone d'appel.

8.5 **Piste**

* Pour toutes les épreuves de piste, lors des épreuves préliminaires, la répartition des participants se fera selon leur performance inscrite sur le formulaire prévu à cet effet. Les athlètes qui n'ont pas de performance indiquée sur le formulaire d'inscription seront placés dans les vagues les plus lentes.

*** Blocs de départ :**

Pour la catégorie benjamine, les blocs de départs ne sont pas utilisés. Pour les catégories cadette et juvénile, l'utilisation de blocs de départ est autorisée et facultative

Piste à six (6) corridors :

Pour une piste de 6 corridors, la sélection pour la finale est faite de la façon suivante

5 vagues et plus : les 6 meilleurs temps
4 vagues : le premier plus les 2 meilleurs temps
3 vagues : le premier plus les 3 meilleurs temps
2 vagues : le premier plus les 4 meilleurs temps

Piste à huit (8) corridors :

Pour une piste de 8 corridors, la sélection pour la finale est faite de la façon suivante :

7 vagues et plus : les 8 meilleurs temps
6 vagues : le premier plus 2 meilleurs temps
5 vagues : le premier plus 3 meilleurs temps
4 vagues : le premier plus 4 meilleurs temps
3 vagues : les 2 premiers plus 2 meilleurs temps
2 vagues : les 3 premiers plus 2 meilleurs temps

8.6 Saut en hauteur

Les hauteurs de départ sont les suivantes :

	Féminin	Masculin
Benjamin	1 m	1 m
Cadet	1 m	1 m 15
Juvenile	1 m 20	1 m 30

8.7 Relais

Dans la catégorie benjamine, l'épreuve au programme est un relais 4 X 60 mètres/navette (sans témoin) avec un contact dans la zone d'échange.

***8.8 Inscription aux épreuves combinées**

Les athlètes qui s'inscrivent aux épreuves combinées (triathlon benjamin, quadrathlon cadet et pentathlon en juvenile) ne marqueront que pour cette épreuve. Ils ne pourront rapporter aucun point en épreuve individuelle. Les athlètes devront donc faire un choix entre les épreuves combinées ou les épreuves individuelles. Ces athlètes pourront toutefois prendre part aux épreuves de relais.

Article 9 Récompenses

9.1 Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront remises aux trois premiers de chaque épreuve prévue au programme.

9.2 Un ruban commémoratif est remis aux membres de la délégation championne.

- 9.3 Une coupe perpétuelle est remise à l'ARSE qui aura cumulé le plus fort total de points au classement combiné de toutes les catégories.

Article 10 **Réglementation spécifique quant aux compétitions**

- 10.1 La carte de membre (FQA) est nécessaire que pour ceux qui désirent voir homologuer leur record à la Fédération québécoise d'athlétisme.
- 10.2 Toute fausse déclaration peut entraîner différentes sanctions jusqu'à la suspension de l'équipe reconnue fautive.

Article 11 **Règlements officiels employés**

- 11.1 Les règlements en vigueur sont ceux de la Fédération d'athlétisme du Québec (FAQ) et ceux de la Fédération québécoise du sport étudiant.
- 11.2 Toutefois, les règlements spécifiques ont préséance sur les règlements officiels.
- 11.3 Les règlements administratifs des événements scolaires provinciaux doivent être respectés.

ÉPREUVES D'ATHLÉTISME EN SALLE*

	BENJAMINE	CADETTE	JUVÉNILE
1	60 m	60 m	60 m
2	60 m haies F & M : 30"	60 m haies F : 30" / M : 33"	60 m haies F : 30" / M : 36"
3	150 m	200 m	200 m
4	800 m	800 m	800 m
5	1200 m	1200 m	1500 m
6	800 m marche	1500 m marche	3000 m marche
7	longueur	longueur	longueur
8	hauteur	hauteur	hauteur
9	Poids* (F = 2 kg / H = 3 kg)	Poids* (F = 3 kg / H = 4 kg)	Poids* (F = 3 kg / H = 5 kg)
10	relais 4 X 60 m navette	relais 4 X 200 m	relais 4 X 200 m
11	TRIATHLON (60 m, poids, longueur M et hauteur F)	QUADRATHLON (60 m, poids, longueur M et hauteur F, 200m)	PENTATHLON (60 m, poids, longueur, hauteur, 800m)

** Pour les concours, les poids des engins pourraient être modifiés suite à une harmonisation possible de la FAQ avec le niveau national. Ces nouveaux poids seront en vigueur uniquement à compter du championnat 2012.*

N.B.: Les épreuves féminines et masculines sont les mêmes pour chacune des catégories.